

EPCI DU PAYS D'AUGE DOZULEEN

Département du Calvados

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Modification n°2 – Procédure simplifiée

MISE A JOUR DE VOTRE DOSSIER :

Les pièces ci-après s'ajoutent ou annulent et remplacent les pièces de votre dossier de PLUi

- La pièce **1 – Rapport de présentation de la modification n°2 (procédure simplifiée)** : cette pièce s'ajoute aux rapports de présentation précédents

- La pièce **3a – Règlement écrit** : cette pièce annule et remplace le règlement précédent

- La pièce **3b – Règlement graphique** : ce plan annule et remplace le plan précédent

- L'**Annexe 2 - Liste des bâtiments identifiés ayant un intérêt architectural et patrimonial reportés sur le règlement graphique** : cette pièce annule et remplace la liste précédente

LES AUTRES PIÈCES DE VOTRE DOSSIER DE PLU RESTENT INCHANGÉES

